

Notice sur la protection des données

Edition janvier 2009

Nous traitons vos données personnelles discrètement et avec le soin nécessaire, afin de pouvoir vous offrir une solution taillée sur mesure. Vous trouverez ci-après de plus amples informations à ce sujet.

1 Propriétaire du recueil de données

La propriétaire du recueil de données est Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA, Saint-Gall.

2 Traitement des données

Le traitement de données signifie tout maniement de données personnelles, indépendamment des moyens et processus appliqués, notamment la procuration, la conservation, l'utilisation, le remaniement, la communication, l'archivage ou la destruction de données. Nous traitons vos données de manière discrète et minutieuse en observant la loi suisse sur la protection des données. Aux termes de celle-ci, le traitement des données est autorisé si la loi sur la protection des données ou une autre directive légale le permet ou si vous avez donné votre accord en ce sens, en votre qualité de cliente ou client.

3 Type de recueil de données

Vos données englobent les données que vous avez communiquées ainsi que les données accessibles publiquement. Les types de données sont par exemple les données du client (comme le nom, l'adresse, la date de naissance), les données de la proposition y compris les questionnaires complémentaires y afférents (telles que les indications du proposant sur le risque assuré, les réponses à des questions, les rapports d'experts, les indications de l'assureur précédent sur l'évolution des sinistres à ce jour), les données contractuelles (comme la durée du contrat, les risques assurés, les prestations, les données de contrats existants), les données de recouvrement (comme la date et le montant des entrées de primes, les arriérés, les rappels), les données de sinistre (comme l'avis de sinistre, les rapports de clarification, les justificatifs de factures, les données concernant les tiers lésés).

4 But du recueil de données

Le traitement des données personnelles est une condition indispensable pour une exécution efficace et correcte du contrat. Nous traitons vos données uniquement dans la mesure où c'est nécessaire pour l'exécution du contrat, le règlement du sinistre et des prestations. En particulier nous vérifions les indications fournies dans la proposition (examen du risque), nous gérons les contrats après la conclusion du contrat d'assurance (y compris la réclamation des primes) et réglons les sinistres qui se produisent lors de la survenance d'un événement assuré. En outre, les données peuvent être traitées au sein du groupe d'assurances à des fins

de simplification administrative, d'optimisation des produits et à des fins de marketing (pour soumettre aux clients d'autres offres de produits et prestations de service).

5 Conservation des données

Vos données sont entretenues et archivées en tenant compte des lois en vigueur, sous forme électronique et/ou de papier (p. ex. dans des dossiers clients, des systèmes de gestion de contrat, de systèmes de classement ou d'application de systèmes). Elles sont protégées contre les consultations illicites et les modifications. La loi prescrit que les données, dans la mesure où il s'agit de correspondance commerciale, doivent être conservées pendant au moins 10 ans à compter de la résiliation du contrat (Art. 962 CO).

6 Catégories des destinataires du recueil de données

Si nécessaire, les données seront transmises aux tiers impliqués, notamment aux assureurs précédents, co-assureurs et réassureurs, ainsi qu'à d'autres assureurs privés et sociaux impliqués, en Suisse et à l'étranger. Une telle transmission de données peut également avoir lieu au sein du groupe d'entreprises et avec des partenaires en coopération. L'Helvetia peut, si nécessaire, se procurer tout renseignement utile auprès des autorités et d'autres tiers, en particulier auprès de l'assureur précédent, concernant l'évolution des sinistres à ce jour, ainsi qu'auprès des autorités compétentes en matière de mesures administratives dans la circulation routière. En cas de sinistre, vos données peuvent être transmises à des évaluateurs et des experts (p. ex. à des médecins-conseils ou des experts externes) ainsi qu'à des avocats et à d'autres personnes auxiliaires. Pour faire valoir des droits de recours, des données peuvent être transmises à d'autres tiers civilement responsables et à leur assurance responsabilité civile.

7 Systèmes d'information centraux

Afin de lutter contre l'escroquerie à l'assurance, l'Helvetia est affiliée aux informations CarClaims, qui sont gérées par la société SVV Solution AG. Dans cette banque de données sont enregistrées des données de véhicules concernés par un sinistre. Du fait de cet échange de données entre les assureurs participants, on peut constater si un sinistre de véhicule déclaré a déjà été payé dans le passé par une autre compagnie d'assurances. Les inscriptions dans cette banque de données ont lieu à l'appui d'un règlement qui est connu du préposé fédéral à la protection des données.